



Samedi 19 janvier 2019

Nuit de la lecture 2019

Lire ensemble, lire le soir, en pyjama, en musique, en langue des signes... Bibliothécaires, libraires, participez à la 3e Nuit de la lecture et inscrivez vos événements !

La Nuit de la Lecture a pour objectif de conforter les liens entre les acteurs du livre et de la lecture, en particulier les bibliothécaires et les libraires, mais également les auteurs et les éditeurs, en lien avec les écoles, les universités ou les associations locales.

Cette manifestation nationale unique à destination de tous les publics assure la promotion, à travers d'animations gratuites de toute nature, du plaisir de lire, du goût des découvertes, celui de l'échange et du partage.

À l'occasion de cet événement, les bibliothèques et les librairies de France métropolitaine et d'Outre-mer sont invitées à ouvrir grand leurs portes le temps d'une soirée et à proposer de découvrir de manière festive la richesse de leurs collections. Les participants pourront profiter de conseils de lecture, appréhender les nouvelles parutions, ainsi que les œuvres classiques, échanger et jouer autour des mots.

Les deux premières éditions de la Nuit de la Lecture ont réuni jusqu'à 4 000 événements célébrant la richesse des librairies et bibliothèques participantes. Plus de 300 000 personnes ont pu profiter des diverses animations.

Participer à la 3e édition de la Nuit de la lecture

Demander des Chèques Lire

Afin de développer la manifestation et multiplier le nombre d'événements sur tout le territoire, le ministère de la Culture augmente le nombre de Chèques Lire disponibles. Ils remplacent les subventions précédemment allouées.

Qui peut recevoir des Chèques Lire ?

Les structures proposant un événement qui s'inscrit dans le cadre de la Nuit de la lecture 2019 peuvent faire une demande de Chèques Lire.

Critères d'attribution des Chèques Lire

- Les projets organisés en partenariat avec des professionnels du livre (bibliothèques, librairies...) seront prioritaires. Dans ce cas, les demandes de Chèques Lire devront être portées par ces structures professionnelles ;
- L'implication dans un même projet de plusieurs acteurs de la chaîne du livre (auteurs, libraires, éditeurs, associations de développement de la lecture en prison ou à l'hôpital...) sera regardée très favorablement ;
- La qualité des animations ou des médiations sera évaluée, celles visant à faire découvrir des auteurs et illustrateurs étant privilégiées ;
- Les modalités de distribution des Chèques Lire au public bénéficiaire devront être décrites dans le formulaire ci-dessous.

Modalités de participation

Compléter le [FORMULAIRE](#) de demande de Chèques Lire **avant le 22 novembre 2018, midi**.
Une réponse vous sera apportée avant le 21 décembre 2018.

Commander le kit de communication

Matériel pour la Nuit de la lecture

Le kit de communication est composé de : 2 affiches 80x120cm, 3 affiches 40x60cm, 2 affiches 40x60cm repiquables, 200 marque-pages, 10 badges, 1 vitrophanie et 50 stickers

Le matériel sera livré gratuitement, dans la limite des quantités disponibles, entre mi-décembre et début janvier.

[Commander LE KIT](#)

Boîte à idées

Le ministère de la Culture a mis en place une boîte à idées à l'adresse des professionnels du livre et de la lecture : atelier, concours, exposition, animation, etc. Bibliothécaires et libraires sont invités à y piocher des idées.

[Consulter LA BOÎTE À IDÉES](#)

Inscrire vos événements

Pour inscrire un événement, rien de plus simple, il suffit de créer un compte : [INSCRIPTION](#)

Pour retrouver votre événement ou les animations près de chez vous : [LA NUIT DE LA LECTURE](#)